

novembre 2015

URB/

Info

Québec
29 mai 2015

Le patrimoine bâti / comment concilier protection, mise en valeur et développement?



Le Vieux-Québec et le Château Frontenac, Québec © iStockphoto.com/Songquan Deng

Mot du président

Comme en témoignent les manchettes de l'actualité, la question du patrimoine et les enjeux de développement sont le lot quasi quotidien de la plupart des urbanistes et aménagistes municipaux. Souhaitant aborder et approfondir le sujet au bénéfice de ses membres, l'association ne pouvait choisir un site plus enchanteur et inspirant que le Vieux-Québec pour y tenir sa journée d'étude. Outre les conférenciers invités, je me dois de remercier également la Ville de Québec, hôte de l'événement, ainsi que les membres du comité organisateur. Les lignes qui suivent rapportent les grandes lignes des conférences prononcées le 29 mai dernier, en espérant que ces propos vous inspirent et vous guident dans vos réflexions et vos actions en matière de patrimoine.

L'AUAMQ cherche constamment à faire bénéficier des meilleures pratiques à ses membres, que ce soit à l'occasion des journées ou de voyages d'étude, tel celui réalisé en octobre dernier à Philadelphie. Tout en poursuivant ses activités habituelles, épaulé en cela depuis peu par l'Institut du Nouveau Monde (INM), l'association est appelée au fil des prochains mois à réfléchir à ses stratégies et outils de communication. À l'heure de la ville intelligente, des nouvelles technologies et des médias sociaux une réflexion s'impose plus que jamais. Dans cette perspective le conseil d'administration, que je salue et remercie pour leur implication soutenue, peut heureusement compter sur la collaboration du comité relève pour y arriver.

Sur cette note, bonne lecture et au plaisir de vous retrouver à l'occasion des différentes activités de votre association.

Sylvain Thériault, président



Vue sur l'Hôtel-Dieu de Québec /

Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (AUAMQ)

L'AUAMQ est un organisme à but non lucratif regroupant plus de 400 professionnels et cadres de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, employés par des municipalités locales et régionales partout au Québec. Sa **mission principale** est de favoriser les échanges, les discussions et les rencontres entre ses membres, sur l'urbanisme municipal.

Conseil d'administration 2015-2016

Président/

Sylvain Thériault, Ville de Montréal

Vice-Président/

René Girard, Ville de Montréal

Responsable des communications/

Gisèle Bourdages, Ville de Montréal

Trésorier/

Christian Cléroux, Ville de Châteauguay

Administrateurs/

Gilbert Gagnon, Ville de Gatineau

Denis Jean, Ville de Québec

Guillaume Longchamps, Ville de Montréal

Sonia Tremblay, Ville de Québec

Adjointe administrative/

Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Comité relève

Olivier Joncas-Hébert/

Ville de Montréal

Guillaume Longchamps/

Ville de Montréal

Marco Pilon/

Ville de Gatineau

Jean-François L. Vachon/

Ville de Bromont

Sommaire

03/

Mot d'ouverture

synthèse de l'allocation

04/

Paysages québécois

Loi sur le patrimoine culturel du Québec

05/

Rivière-du-Loup / Politique du patrimoine

conditions gagnantes et résultats

07/

Montréal

un outil d'évaluation du patrimoine

08/

Vieux-Québec

une visite sur le terrain

10/

Le paysage urbain historique

vers une approche intégrée

11/

Mettre en valeur le patrimoine

une action moderne et durable

13/

Synthèse de la journée

concilier protection, mise en valeur et développement

A U A M Q

Case postale 251, succursale Place-D'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7

514-934-5999, poste 239 (Liane Morin, Institut du Nouveau Monde)

info@auamq.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

Version imprimée : ISSN 1712 – 2848

Version web : ISSN 1712 – 2856

Design et montage graphique

Marco Pilon, pour l'AUAMQ - novembre 2015

Credits photos: AUAMQ sauf indication contraire

Mot d'ouverture/

synthèse de l'allocution



“Une telle journée d'étude se veut un moment privilégié pour réfléchir sur l'avenir du patrimoine bâti. Ce qu'il est, ce qu'il sera et ce qu'il adviendra.”

Allocution de Mme Geneviève Hamelin, Québec, 29 mai 2015 /

Présentation/ Geneviève Hamelin, Conseillère municipale du district électoral de Maizerets-Lairet et présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Chers urbanistes et aménagistes de partout dans notre belle province,

J'ai compris, depuis que je suis conseillère municipale, le rôle important et trop souvent méconnu, que vous jouez dans notre société, vous, les urbanistes et les paysagistes. En effet, mes champs d'études ayant porté sur la science politique et la communication, ce n'est que depuis ma première élection, en 2009, que l'urbanisme fait partie intégrante de mon quotidien. J'ai découvert un univers complexe et en perpétuelle mouvance pour lequel vous en êtes les penseurs et les créateurs.

Pour ma part, c'est la beauté du métier que j'exerce. J'ai le privilège de côtoyer, à tous les jours, des gens passionnés qui pratiquent différentes professions. Et j'apprends énormément d'eux!

Depuis maintenant près de cinq ans, je préside la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. La Commission est unique en son genre sur le territoire de la province. En effet, elle est comparable à un tribunal administratif. Elle est composée de trois élues et de sept membres externes à la Ville. Là où elle a juridiction, soit sur près de 25 % du territoire de la Ville de Québec, la Commission autorise ou refuse des projets de construction, de démolition ou de rénovation, et ce, en fonction des critères qui la régissent.

Son histoire est intéressante; elle a été créée en 1923 suite à la grogne populaire qui voyait d'un très mauvais œil la démolition de trois résidences pour permettre la construction de l'édifice Price. Cet édifice est aujourd'hui l'un des joyaux d'architecture du Vieux-Québec. Ceci met bien en perspective toute la complexité de ce qu'est le patrimoine. Édifice décrié hier et adulé aujourd'hui. Une telle journée d'étude se veut un moment privilégié pour réfléchir sur l'avenir du patrimoine bâti. Ce qu'il est, ce qu'il sera et ce qu'il adviendra. La transformation d'une ville est inflexible et son évolution inévitable. À partir de ces paramètres, comment doit-on et comment peut-on conserver les différents fragments de notre histoire dont le principal témoin est le patrimoine bâti ?

Je vous souhaite bonne réflexion et je vous remercie ! ■

Paysages québécois /

Loi sur le patrimoine culturel du Québec



La loi sur le patrimoine culturel du Québec est entrée en vigueur en octobre 2012. À travers les dispositions de cette loi vient une toute nouvelle possibilité : celle de protéger des paysages dits culturels.

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans © iStockphoto.com/grafxcom

Présentation/ Sylvain Lizotte, Conseiller en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Un long chemin a été parcouru avant l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel et plus particulièrement sur la notion de paysage. Sous l'égide de la Loi sur les biens culturels adoptée en 1972, quatre grands territoires ont été nommés arrondissements historiques et naturels (Percé en 1973, l'Archipel-de-Mingan en 1978, le Bois-de-Saraguay en 1981, le Mont-Royal en 2005) tout comme l'avait été précédemment l'Île d'Orléans en 1970. Certains de ces sites ont également une grande valeur paysagère, comme l'Île d'Orléans, or, ces paysages n'étaient pas nommément protégés par la Loi.

La protection des paysages culturels

L'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012 vient combler ce vide quant à la protection des paysages culturels. Mais qu'est-il entendu par paysages culturels? Selon la Loi, un paysage culturel et patrimonial est un « territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mises en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire » (art. 2).

Le paysage culturel patrimonial se définit par les regards et fait l'objet de valorisations plurielles et non pas seulement un objet d'étude spécialisé. Il préconise la multidisciplinarité, est essentiellement dynamique et nécessite une approche de concertation. Autrement dit, la protection d'un paysage culturel est une démarche ascendante, qui doit émerger de la communauté.

Le processus de désignation

Le processus de désignation se fait en deux grandes étapes. Lorsque les parties prenantes du milieu se sont mobilisées (citoyens, élus, forces vives, etc.) elles doivent produire et adopter, dans un esprit de concertation, un diagnostic paysager et une charte du paysage. Si le projet se qualifie aux yeux du ministère de la Culture et des Communications et du Conseil du patrimoine culturel du Québec, le processus d'élaboration du plan de conservation se met en branle.

Les avantages de la désignation

Enfin, plusieurs avantages émergent de la désignation d'un paysage. D'abord, la communauté bénéficie des effets d'une telle reconnaissance en termes de développement local et régional (visibilité, attraction, etc.). Puis, la reconnaissance aide à pérenniser les efforts de valorisation et de protection du paysage ainsi qu'à améliorer la qualité du milieu de vie. Enfin, la désignation sert à sensibiliser les citoyens à la valeur patrimoniale des paysages. ■

Rivière-du-Loup/

politique du patrimoine: conditions gagnantes et résultats



C'est en 2002 que la première politique du patrimoine du monde municipal québécois voyait le jour à Rivière-du-Loup. Près de 13 ans après son entrée en vigueur, quel bilan pouvons-nous en faire?

Présentation/ Myriam Marquis, directrice du service de l'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup / Denis Boucher, chargé de projets, Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Rivière-du-Loup est une ville caractéristique de la fin de l'âge d'or industriel (fin du 19^e siècle). Elle présente de nombreuses traces d'une villégiature où les familles notables canadiennes et du Nord-est américain venaient prendre leurs vacances. Son paysage, tout comme la chute surplombant la rivière du Loup, sont également des éléments identitaires phares de la Ville. Dans les années 1970, le militantisme de sauvegarde était très fort et dès les années 1980, des efforts ont été faits pour revitaliser le centre-ville. Ce contexte a facilité la mise sur pied du projet de politique du patrimoine. Quatre principes directeurs sont sous-jacents à la politique du patrimoine adopté en 2002 : une gestion intégrée de la ressource, un partenariat entre les intervenants, une appropriation collective du patrimoine et le patrimoine comme image identitaire.

Conditions gagnantes et résultats

Plusieurs conditions gagnantes ont permis à la politique du patrimoine d'être un succès. La création d'un discours positif autour du patrimoine à Rivière-du-Loup a donné le vent dans les voiles, tout comme la reconnaissance de la Ville comme capitale culturelle du Canada.

Paysage de Rivière-du-Loup © présentation du 29 mai 2015 /

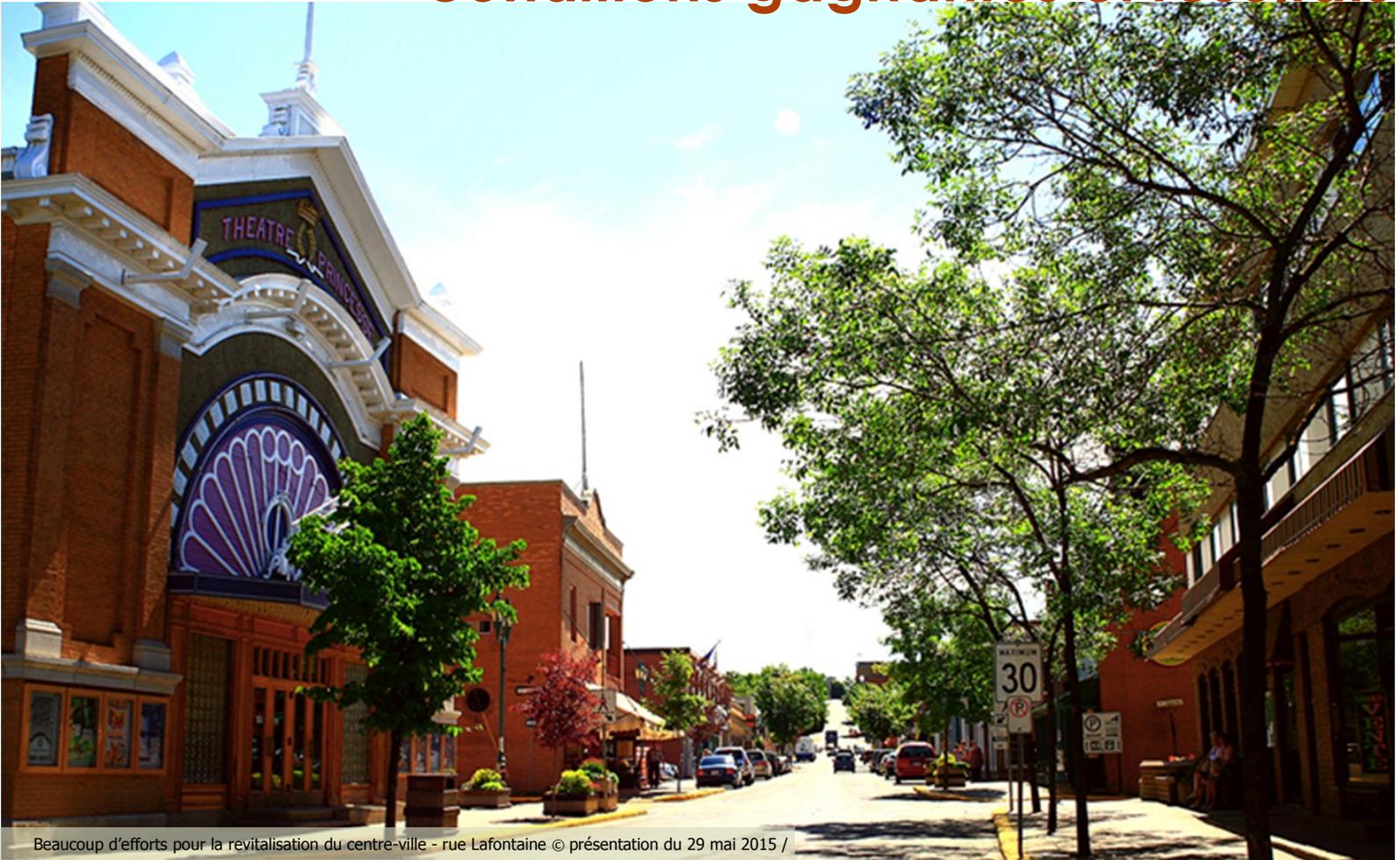
De pouvoir tabler sur le renforcement de certains acquis tels que le centre-ville ou encore la tenue d'évènements en des lieux emblématiques a également créé un contexte favorable pour la politique du patrimoine. Une approche incitative et des programmes d'aide à la rénovation (soutien technique ou financier), tout comme les outils complémentaires dont s'est dotée la municipalité (dont les plans d'implantation et d'intégration architecturale — PIIA) font également partie des éléments clés du succès de la politique.

Limites et défis pour l'avenir

Malgré une réussite globale, la politique du patrimoine de Rivière-du-Loup fait face à quelques limites et défis. D'abord, la capacité d'encadrement municipale peut être variable. Les compétences des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) peuvent être inégales, tout comme leur connaissance des dispositions réglementaires. Il peut même s'agir d'un manque de temps et de ressources de la municipalité. La Ville n'est jamais à l'abri d'une perte de vision de la part de l'administration en place, changeante selon les élections. Enfin, l'argent demeure le nerf de la guerre. Sans programme d'aide ni de subvention, il est plus difficile de faire accepter les coûts des matériaux nobles.

Pour les années à venir, plusieurs défis se présentent : mettre à jour la politique en y intégrant la protection des paysages naturels et bâtis et raviver la flamme du patrimoine dans le cœur des citoyens de Rivière-de-Loup.

politique du patrimoine: conditions gagnantes et résultats



Beaucoup d'efforts pour la revitalisation du centre-ville - rue Lafontaine © présentation du 29 mai 2015 /

Quatre principes directeurs:

1. Une gestion intégrée de la ressource
2. Un partenariat entre les intervenants
3. Une appropriation collective du patrimoine
4. Le patrimoine comme image identitaire



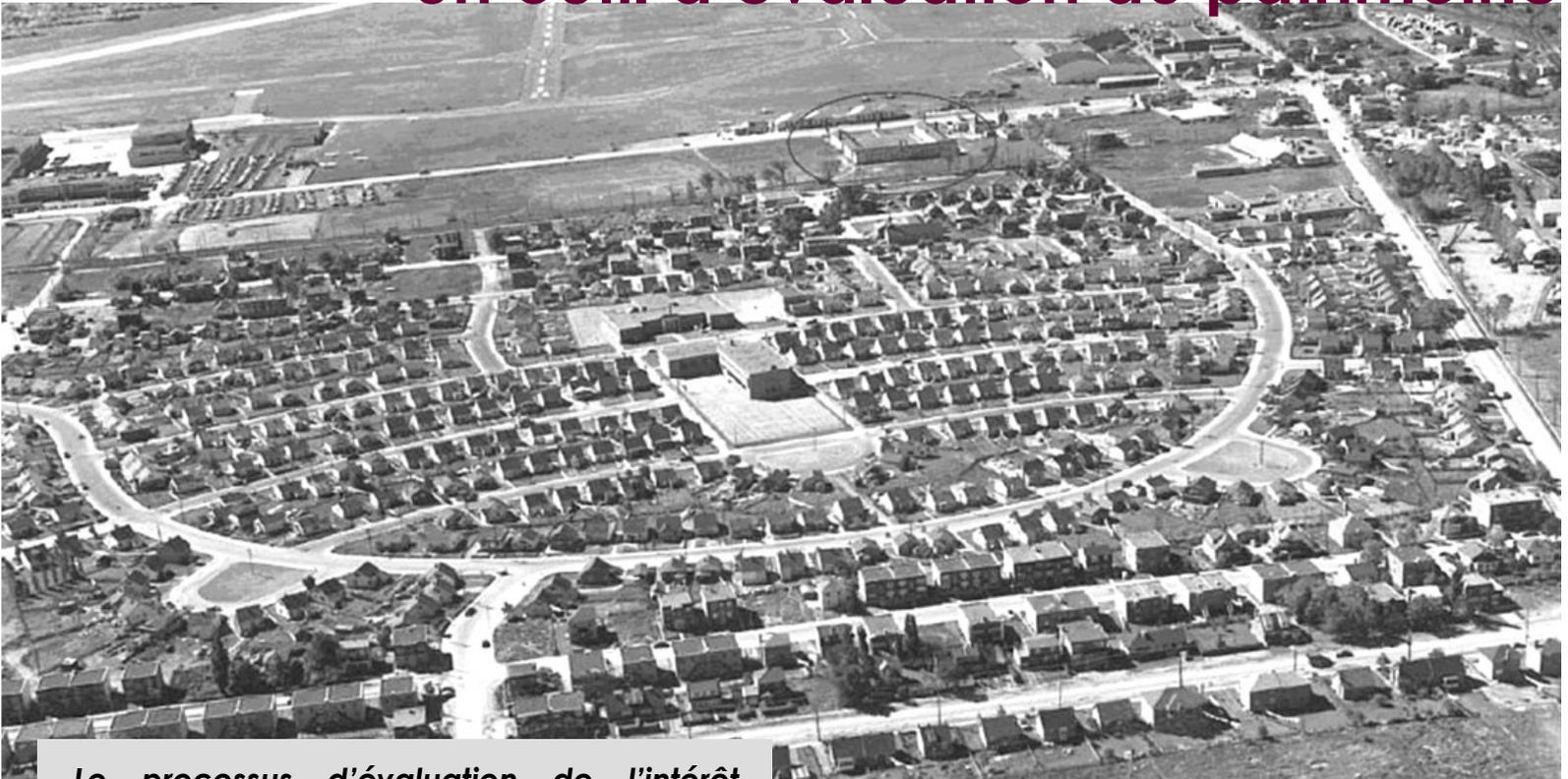
L'animation des lieux symboliques de rassemblement © présentation du 29 mai 2015 /



Presbytère de l'Église St-Patrice © présentation du 29 mai 2015 /

Montréal/

un outil d'évaluation du patrimoine



Le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial développé par la Ville de Montréal se veut un outil pour mieux connaître et mettre en valeur le patrimoine de la métropole.

Présentation/ Jean Laberge, Architecte à la Division de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal.

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Le processus a été développé en s'inspirant de plusieurs exemples d'institutions à l'international : ICOMOS-Australie, Getty Conservation Institute de Los Angeles, la *English Heritage* de Londres — *Conservation Principles* et le *Consensus Building Institute* de Cambridge, MA.

Un **grand objectif** chapeaute le processus : favoriser la contribution du patrimoine à l'essor de la ville. Pour ce faire, **quatre sous-objectifs** sont mis de l'avant :

1. Améliorer la connaissance et la compréhension des lieux;
2. Systématiser les modalités d'évaluation patrimoniale;
3. Favoriser un consensus des parties prenantes;
4. Aider la prise de décision des instances municipales en aménagement du territoire.

Le processus se fait en deux phases. D'abord, un consultant prépare de la documentation préalable : description du lieu, synthèse historique et fiches descriptives sur les composantes. Il s'agit donc d'une documentation de nature descriptive et non une interprétation de la valeur du patrimoine.

Quartier Norvik – Saint-Laurent, 1955 © présentation du 29 mai 2015 /

Puis, un groupe de travail pluridisciplinaire est constitué, composé de professionnels et de non-professionnels, dirigé par la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine, dont le mandat est de se pencher sur les valeurs du lieu ou du bâtiment étudié.

L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en ressort identifie les valeurs du lieu (ex : historique, artistique, symbolique, etc.) ainsi que des éléments d'identification et de caractérisation du lieu et des illustrations (cartes, photos, etc.). Il permet l'approfondissement des connaissances du lieu, l'établissement de consensus par le travail en groupe, de situer l'importance relative du site dans la ville à travers l'identification des valeurs et il constitue une base solide pour la prise de décision. Plus d'une cinquantaine de lieux ont déjà fait l'objet d'un énoncé patrimonial à la Ville de Montréal, dont l'hôpital Royal Victoria et le quartier Norvik dans l'arrondissement de Saint-Laurent. ■

Hôpital Royal Victoria maintenant relocalisé au site Glen © présentation du 29 mai 2015 /



Vieux-Québec/

une visite sur le terrain



Vue de l'Édifice Price /

Nos guides/

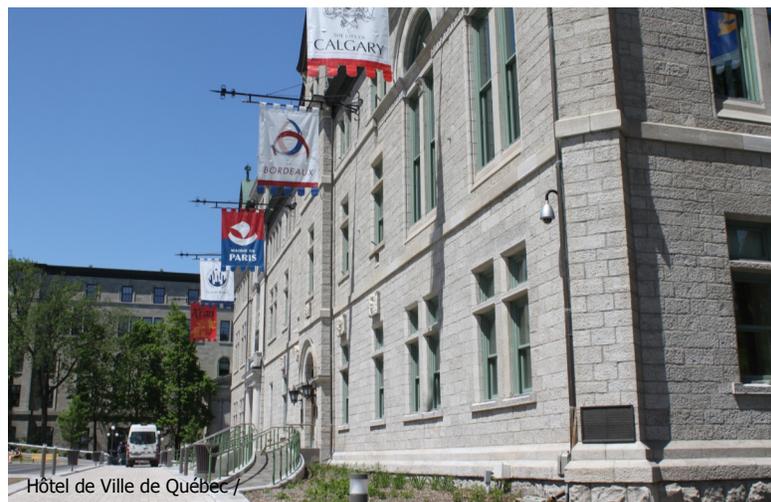
Odile Roy, Directrice, Division Design, architecture et patrimoine - Service de l'aménagement et développement urbain de la Ville de Québec.

Jacques Faguy, Directeur, Division design urbain et architecture du paysage - Service de l'aménagement et développement urbain de la Ville de Québec.

Les participants ont pu se délier les jambes et apprécier le riche patrimoine du Vieux-Québec en compagnie de confrères de la Ville de Québec agissant comme guide auprès du groupe. Les participants ont ainsi pu découvrir des sites et immeubles d'intérêt et échanger sur les enjeux patrimoniaux. Les guides ont entretenu les participants, au gré de la visite, sur l'édifice Price, l'Hôtel de Ville de Québec, le Morrin Center et la Maison de la culture, la Maison Dauphine, l'Hôtel-Dieu de Québec, etc.



Cathédrale Notre-Dame /



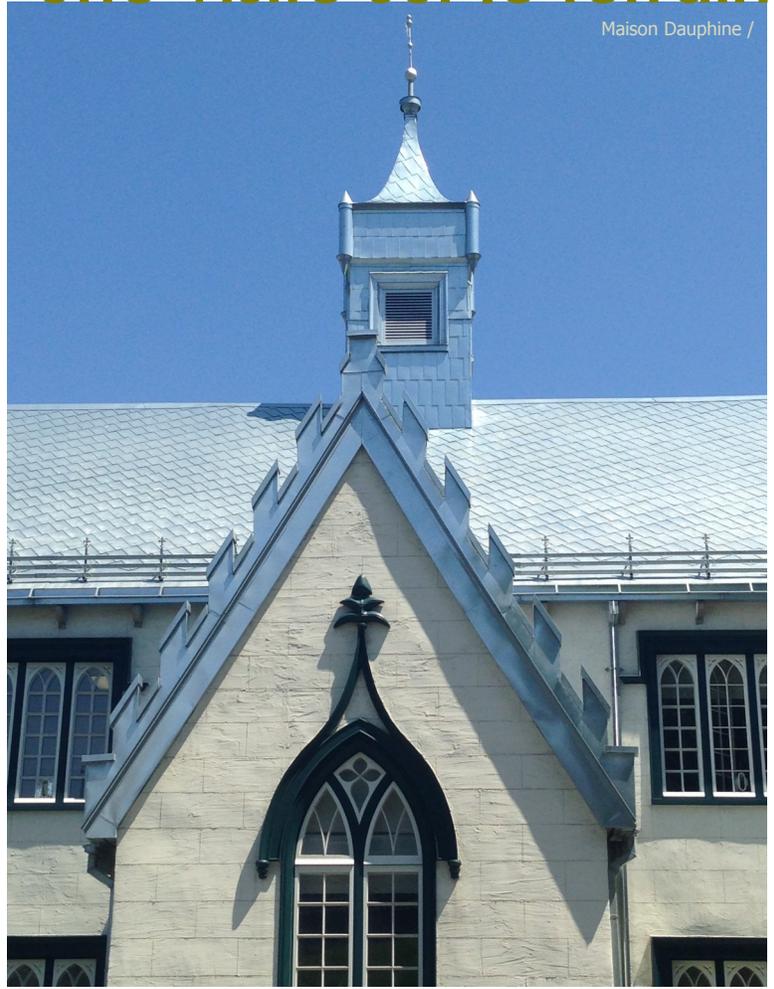
Hôtel de Ville de Québec /

une visite sur le terrain

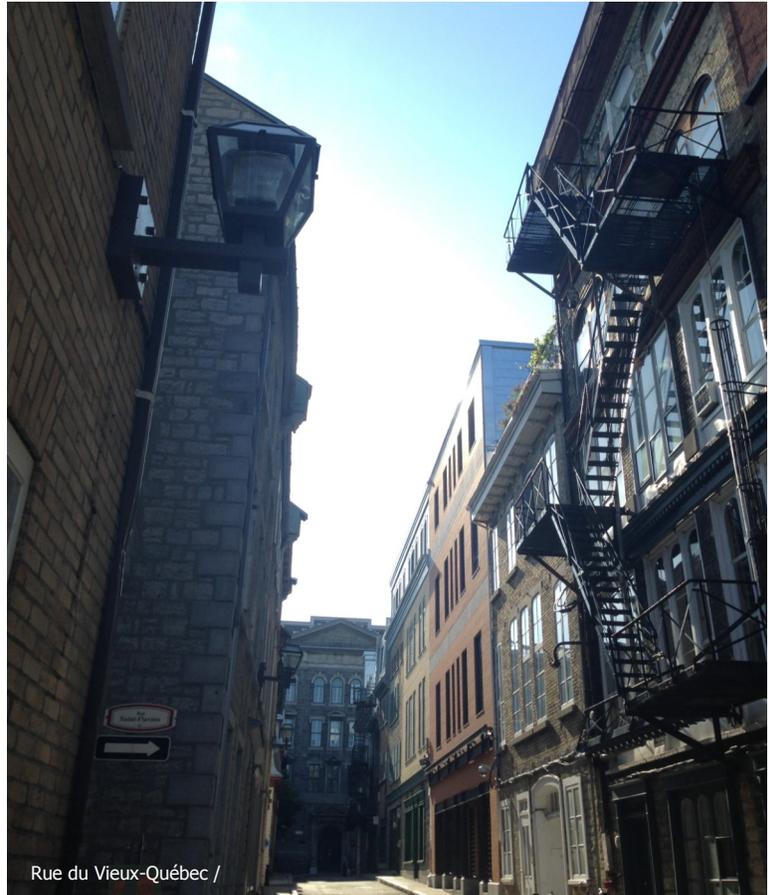
Maison Dauphine /



Morrin Center /



Perspective sur l'Ensemble-conventuel-Sœurs-de-la-Charité /



Rue du Vieux-Québec /

Le paysage urbain historique/

vers une approche intégrée



Le contexte actuel de réflexion et de pratique en matière de conservation du patrimoine est en train d'être repensé de manière structurelle. Le constat: l'approche législative est insuffisante et les pratiques doivent être intégrées.

La promenade urbaine High Line, New York © iStockphoto.com/ferrantraite

Présentation/ Victoria Angel, Conseillère principale, ERA Architects Inc.

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Dorénavant, le patrimoine ne doit plus être considéré comme statique et l'élargissement des approches est nécessaire. Le patrimoine englobe les pratiques, les perceptions et les dimensions immatérielles et il n'est surtout pas un objet extérieur au dynamisme de la ville. Ainsi, la notion de changement doit faire partie intégrante du patrimoine. L'approche centrée sur le paysage urbain historique s'inscrit dans ce changement de direction.

Cette approche permet une démarche intégrée pour la gestion et l'aménagement des paysages urbains historiques, la préservation de la qualité de l'environnement humain, la présence d'une mixité sociale et fonctionnelle, de la créativité et la diversité culturelle comme des atouts essentiels. Elle s'inspire également des traditions et des perceptions des populations locales et intègre au sein de la planification locale la protection du patrimoine. L'approche centrée sur le paysage urbain et historique est avant tout un processus lent et itératif. Chaque initiative fait partie d'un ensemble qui forme le patrimoine. Plusieurs initiatives ayant émergé ces dernières années s'inscrivent dans l'esprit de cette approche.

C'est le cas du *High Line Park* à New York, cette reconversion d'une voie ferrée surélevée en promenade urbaine. Considéré comme un grand succès, il est une initiative citoyenne (*Friends of the High Line*) inspirée de la promenade plantée de Paris. Elle a vu le jour notamment grâce à des fonds privés et une volonté partagée entre les citoyens, la Ville et les investisseurs.

Un autre exemple inspirant est celui du programme de reconstruction des écoles publiques de Buffalo. Les bâtiments dont l'âge moyen oscillait autour de 70 ans étaient très souvent en mauvaise condition et désuets. 60 % écoles considérées comme ayant une valeur patrimoniale ont été rénovées. Or, la protection du patrimoine n'était pas l'objectif initial du projet qui était plutôt de donner un environnement d'étude stimulant aux enfants et l'amélioration des quartiers adjacents, mais par ricochet, le patrimoine a été mis en valeur.

L'approche de paysage urbain historique nous offre quelques pistes de réflexion et d'action pour les années à venir. Elle nous guide de la préservation du patrimoine vers l'aménagement intégré. Elle nous pousse à la reconnaissance de l'utilité sociale du cadre bâti et à réfléchir à son potentiel d'adaptation. Enfin, cette approche comprend la conservation du patrimoine comme une composante clé du développement durable et comme une plus-value pour l'ensemble des citoyens. ■

Mettre en valeur le patrimoine/

une action moderne et durable



Le patrimoine relève du bien commun et ce bien commun est en expansion. La notion de patrimoine n'a pas fini de s'élargir: elle est plus englobante et son emprise sur le territoire s'étend.

Présentation/ Serge Viau, architecte, urbaniste émérite, expert-conseil

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Les actions destructrices des décennies passées, voire même actuelles, ont renforcé notre volonté de le protéger. Le patrimoine est un fondement du renforcement de l'identité dans le contexte déstabilisant de la mondialisation. Il est devenu un élément de distinction et de sécurisation. Dans cet esprit, les vieux quartiers sont de plus en plus définis comme des modèles de villes durables qu'on essaie de reproduire. Ils sont durables, puisqu'ils ont déjà duré. C'est pourquoi les nouveaux quartiers tentent de réintégrer les valeurs et les caractéristiques des anciens.

Des notions à tenir compte

Plusieurs notions sont à prendre en compte lorsqu'il est question de patrimoine. D'abord, l'esprit du lieu et son contexte. Il s'agit d'un élément qui combine le tangible et l'immatériel et qui fait le lien entre le lieu physique et la population. L'esprit du lieu est influencé par les caractéristiques du contexte, sans recette précise. Il peut se manifester instantanément ou après un certain temps (après appropriation) ou parfois jamais.

La Grande-Place - Cracovie, Pologne © iStockphoto.com/Martin Dimitrov

La valeur d'ensemble est également très importante pour l'esprit du lieu (le tout est plus grand que l'addition de ses parties).

L'authenticité est également un critère fondamental de la mise en valeur du patrimoine. Elle est l'intégrité d'un bien (aspect physique) doublée de son identité (aspects culturel et social). Elle commande le respect de la géographie du lieu, de la trame ancienne, des strates d'évolution, des matériaux d'origine, de la diversité architecturale et de l'harmonie d'échelle. Elle bannit le façadisme, le faux décor, le pastiche, les matériaux d'imitation et les ajouts hors échelle.

Le temps est un autre élément clé du patrimoine, puisque c'est à travers l'appropriation d'un lieu que se définit sa valeur patrimoniale. Or, cette appropriation peut prendre du temps à se manifester. Combien de patrimoines avons-nous perdus par manque de vision? Ou de patience? La protection du patrimoine n'est pas une mode et précaution est son mot d'ordre.

Le patrimoine doit aussi rester vivant; il doit conserver une utilité. C'est pourquoi l'adaptabilité est également une caractéristique faisant partie intégrante du patrimoine. Il doit savoir s'adapter physiquement et fonctionnellement tout en conservant son authenticité, sans dogmatisme et avec un brin de souplesse.

une action moderne et durable



Place de la Vieille-Ville - Prague, République tchèque © iStockphoto.com/fo_nia

Beaucoup de constructions ont été démolies au sein des villes au nom de la modernité et ça continue. C'est non seulement le patrimoine physique, mais aussi l'identité et l'histoire qui ont été tronqués. Aujourd'hui nous sommes à la recherche d'une modernité de continuité, d'intégration, de réconciliation, de réinsertion, qui est spécifique au lieu et qui assimile les nouvelles valeurs sociétales. Et ces valeurs sont multiples, complexes, imbriquées et à la fois locales et universelles. Elles font partie d'un processus d'adaptation qui est essentiel au patrimoine pour qu'il demeure utile et durable. La dimension patrimoniale et la continuité dans l'histoire sont des manifestations de la modernité, autant de la ville que de la société ou de l'individu. Il faut développer des stratégies intégrées, cohérentes, axées sur le long terme et en congruité avec les valeurs du lieu et du milieu. Accorder les courts temps politiques et les longs temps de l'adaptation demeure un défi de tous les instants. ■



Musée Pointe-à-Callière, Montréal © iStockphoto.com/gaetane harvey



Promenade Samuel-de-Champlain, Québec
© présentation du 29 mai 2015 /

Synthèse de la journée/

comment concilier protection, mise en valeur et développement



La discussion est lancée sur le ton consensuel et les exemples optimistes présentés lors de la journée. Mais n'est-ce pas plutôt les débats qui ont fait avancer les choses en matière de patrimoine?

Panel de discussion, Québec, 29 mai 2015 /

Animation/ Réjean Lemoine, historien

Panélistes/ Victoria Angel, Denis Boucher, Myriam Marquis, Serge Viau, Jean Laberge, Sylvain Lizotte.

Texte/ Liane Morin, Institut du Nouveau Monde

Un panéliste mentionne que le consensus sur les valeurs est en fait assez difficile à obtenir. Un lieu, ça peut vouloir dire plusieurs choses pour différents intervenants. Tout le monde n'a pas la même représentation du même lieu. Un autre ajoute que les débats sur la place publique entourant certains dossiers à Québec ont fait avancer les choses plus qu'on ne le pense. Le patrimoine, ça veut dire de la chicane pour plusieurs, mais c'est souvent des combats. En ce sens, les médias jouent un rôle important en s'y intéressant. Les opérations de protection ont souvent émergé de batailles initiées par des citoyens, par exemple dans le Saint-Roch des années 1970 à Québec, rappelle un autre intervenant. Les citoyens ont un pouvoir extraordinaire. Il faut faire appel à ce pouvoir pour atteindre les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Sur le thème des différences entre Québec, Montréal et les régions en matière de protection du patrimoine les intervenants s'entendent sur la grande importance du patrimoine religieux en région. Ce sont près de 230 églises qu'on a réussi à entretenir au Québec, dont la plupart sont en région. L'attachement et l'implication entre l'église et la communauté ne sont pas les mêmes en région qu'en ville mentionne un panéliste.

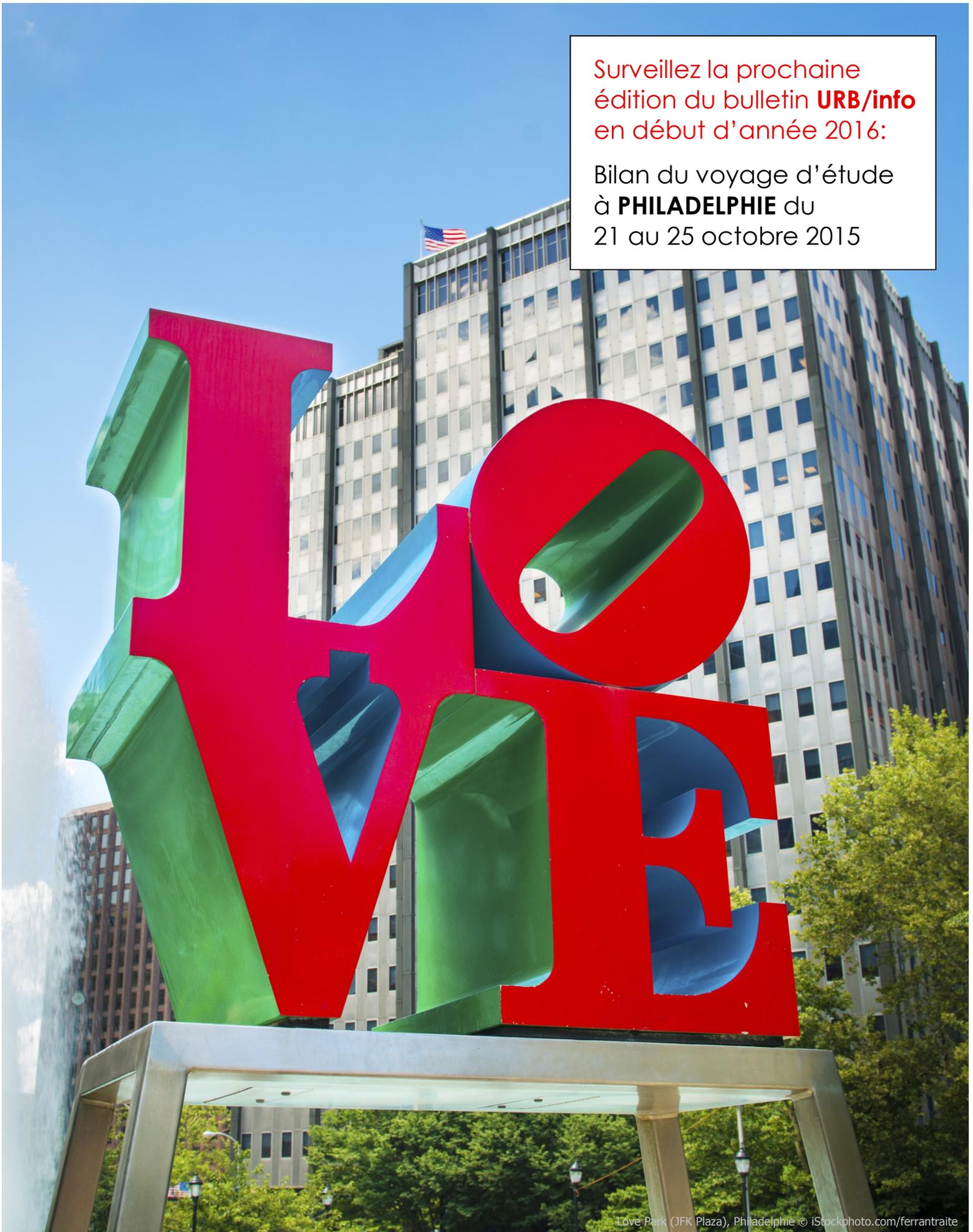
Sur la reconversion de ces institutions, on mentionne que la taille des églises en région n'est pas la même qu'en ville. Leur format plus restreint favoriserait la reconversion. Les bâtiments religieux se prêtent bien à des usages communautaires et culturels ajoute finalement un panéliste. L'acoustique est extraordinaire dans une église, toutefois, pour ces transformations l'appui financier du gouvernement est nécessaire.

La Loi sur le patrimoine culturel, selon sa disposition lui permettant de protéger des paysages dits culturels, est également revenue lors de la discussion. La crainte d'une dilution de la notion de patrimoine a été soulevée. Or, pour les panélistes, il ne s'agit pas d'une dilution, mais de l'addition d'un outil. Traditionnellement, nous avons adopté sur une approche monumentale, alors que cette approche propose de miser sur l'ensemble avec les paysages. Elle donne aussi plus de pouvoirs aux communautés ont expliqué les intervenants.

C'est la conciliation entre la densification et la protection du patrimoine qui a retenu l'attention. La densification n'est pas un problème en soi, mais comment l'intégrer? Pour un des panélistes, le mot densification a été galvaudé. Certains projets ont été rejetés par leur disproportion, mais il faut tenir compte du contexte et des gens du milieu. La densification doit être acceptable pour les citoyens. C'est aussi la question de la rapidité à laquelle la densification se produit actuellement à certains endroits. La notion de paysage urbain est intéressante pour mettre l'emphase sur l'effet d'ensemble. Un panéliste mentionne par ailleurs que le PIIA est un outil extraordinaire. Il est contributif au paysage plutôt que seulement restrictif et peut servir à déterminer les critères de mise en valeur. ■

Surveillez la prochaine
édition du bulletin **URB/info**
en début d'année 2016:

Bilan du voyage d'étude
à **PHILADELPHIE** du
21 au 25 octobre 2015



Love Park (JFK Plaza), Philadelphie © iStockphoto.com/ferrantraite